

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, BERNARD Elisabeth, BERNER Elodie, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Excusée : BERNER Elodie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Dossier assainissement (agrandissement lagune) – Demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau

La population de la Commune ayant augmenté, la lagune de Merley a besoin d'être agrandie et à fortiori avec la construction de deux EHPAD. M. le Maire a présenté plusieurs solutions : lagune ou station d'épuration (plus adaptée quand on dépasse 1 000 équivalents habitants), en zone inondable ou pas. La Police de l'Eau a suggéré un rapprochement avec VERDUN pour une station d'épuration commune en zone non inondable. Une réunion est prévue demain avec les personnes concernées pour une réflexion à ce sujet. Un résumé de cette rencontre sera envoyé aux conseillers municipaux.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet BEREST de DIJON pour approfondir l'étude afin d'établir un devis et pour demander les subventions au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau.

Point sur la fête de CIEL

La fête de CIEL n'a pas été une réussite en partie à cause du mauvais temps. Les forains ne sont pas tous venus, ils se plaignent de la facturation de l'électricité, qui avait été mise en place après la pose des bornes électriques sur le terrain. L'an prochain la gratuité de l'électricité est envisagée. Ils devront déplacer leurs camions pour faciliter l'accès derrière la Halle. La retraite aux flambeaux et le feu d'artifice ont pu avoir lieu. Le repas «moules frites» du samedi soir a attiré beaucoup de monde mais il n'est pas possible d'accueillir davantage de convives dans la Maison des Loisirs. Le spectacle de la troupe «DO MI SOL» de CHATENOY-LE-ROYAL a été très apprécié.

Recensement de la population en janvier 2016

Le recensement de la population a lieu maintenant régulièrement tous les cinq ans. Le prochain, pour la commune de CIEL, se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. La grande nouveauté du prochain recensement est de privilégier les réponses par internet. La commune devra recruter deux agents recenseurs d'ici la fin de l'année. Un appel à candidature sera affiché dans les commerces et sur le panneau électronique. Mme Monique DALMASSO a été désignée «coordonnateur communal» pour enregistrer toutes les réponses collectées. Toutes les opérations concernant ce recensement seront suivies par un superviseur de l'INSEE et des formations seront prévues pour les personnes recrutées. Le recensement est obligatoire et strictement confidentiel.

Présentation par Jean-Louis MORATIN d'un projet de méthanisation

Jean-Louis MORATIN avait déjà présenté au Conseil Municipal un projet de méthanisation sur la commune de CIEL pour recycler des déchets d'origine agricole. La production de méthane pourrait être transformée en électricité et chaleur ou injectée directement dans le réseau de gaz naturel.

Questions diverses

Afin d'étudier l'implantation et le coût de la construction de la future épicerie dans la propriété de la Bretonnière, un appel d'offres sera lancé pour désigner un architecte.

A CIEL, le 23 septembre 2015
Le Maire,